

Les Infos de Base

mercredi 25 juin 2008
volume 11, numéro 26
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Quoi de neuf dans Accès Légal : *Infobase Règlements du Canada*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 4** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 5** Tous à vos postes ! Options de Folio VIEWS : Partie 1
- 6** ACCÈS LÉGAL — formation continue gratuite

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 25 juin 2008. Les modifications apportées par L.Q. 2008, c. 13, 14 et entrées en vigueur au 2 juillet 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 juillet 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 26 du 25 juin 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 25 du 21 juin 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 juillet 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 22 du 28 mai 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 24 mai 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 25 juin 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 juillet 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 8 du 16 avril 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 19 juin 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 19 juin 2008.

Dans son édition de juillet, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 115 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Agent de probation, Agent des services correctionnels, Comité de concertation des Services correctionnels et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (loi), Comité d'étude des demandes de sortie (loi), Conseil des pratiques correctionnelles du Québec, Conseiller en milieu carcéral, Contrainte, Contrainte excessive, Déclaration annuelle, Déclaration initiale, Disposition modificative, Fonds central de soutien à la réinsertion sociale, Fonds de soutien à la réinsertion sociale, Infrastructure publique,

Libération conditionnelle, Marier, Ordre professionnel à exercice exclusif, Ordre professionnel à titre réservé, Profession, Professionnel, Prothèse dentaire (loi), Radiologiste, Registre des aires protégées (loi), Registre des biens culturels, Registre des commissaires à l'assermentation (loi), Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer (loi), Registre des mandats donnés en prévision de l'inaptitude du mandant (loi), Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds (loi), Registre des résidences pour personnes âgées (loi), Registre des testaments (loi), Registre public des cas de quérulence (loi), Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (loi), Sortie préparatoire à la libération conditionnelle, Système correctionnel, Système professionnel, Témoigner, Témoin expert.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Infobase Règlements du Canada

La boucle est finalement bouclée! L'édition de juin marque l'addition de la pièce manquante de notre collection fédérale : l'Infobase Règlements du Canada.

L'Infobase Règlements du Canada contient le texte intégral de tous les règlements du Canada avec tous leurs tableaux et tous leurs graphiques.

Avec l'ajout des Infobase Règlements du Canada et Regulations of Canada Infobase la collection fédérale d'Accès Légal est complétée. Elle entrera donc maintenant dans sa phase de commercialisation.

Toutes les infobases fédérales vous seront fournies en évaluation jusqu'au 1^{er} septembre 2008. Après cette date, vous y perdrez l'accès à moins de vous y abonner.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les appellations réservées, L.R.Q., c. **A-20.02**, remplacée.

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, L.Q. 2006, c. 4, a. 72.

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, L.R.Q., c. **A-20.03**.

Entrée en vigueur des articles 1-6, 9 (partie), 10, 11, 15, 30-57, 59-70, 72, 73, 75-78.

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. **A-25**, a. 87.1.

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, a. 102.

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 23, 26-28.

Taux d'ajustement, montants modifiés de la prime annuelle, de la franchise et de la contribution maximale annuelle, pourcentage modifié de la coassurance, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 517.

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. **B-1.1**, aa. 51, 56, 57, 59, 61, 62, 65, 65.1, intitulé de la section III du chapitre IV, 70, 71, 75, 86.2, 130.1, 151, 160, 164.1, 182, 185.

Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 22, aa. 1-9, 10 (partie), 12 (partie), 13, 14, 29, 39, 42-44, 45 (partie).

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 5.1, 31.1, 35, 76.1.7, 90, 91, 93.1, 180, 181, 209.11, 213, 228, 262, 289, 301, 303, 308, 310, 328, 388, 395.1, 396, 397, 456, 457, 458, 459, 460, 463, 470.1, 473, 474, 517, 517.1, 519.10, 519.11, 519.25, 519.31, intitulé du titre VIII.2, 519.63, 519.66.1, 519.67-519.73, 519.77, 520, 520.2, 543.12, 543.13, 543.14, 543.15, 543.16, 546.1.1, 595, 596.3, 596.5, 611.2, 618, 621, 628.1, 633.1, 636, 638.1, 643.2, 648, 660.

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, aa. 1 (partie), 2 (partie), 3, 4, 7, 8, 9 (partie), 10, 11 (partie), 12, 23, 24, 28, 30, 34-36, 38-40, 43, 45-47, 49 (partie), 50 (partie), 51 (partie), 52, 53 (partie),

54 (partie), 55-57, 59-71, 73-78, 81-85, 86 (partie), 88-90, 94, 96, 98 (partie), 99.

Loi sur l'enseignement privé, L.R.Q., c. **E-9.1**, a. 32.

Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation, L.Q. 2005, c. 20, a. 12.

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. **I-13.3**, aa. 5, 20, 21, 225, 241, 461, 477.18.2, 477.18.3, 726.

Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation, L.Q. 2005, c. 20, aa. 1, 3-6, 8.

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, L.R.Q., c. **I-14**, a. 720.

Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation, L.Q. 2005, c. 20, a. 10.

Loi sur les maîtres électriciens, L.R.Q., c. **M-3**, a. 12.0.2.

Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 22, a. 50.

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie, L.R.Q., c. **M-4**, a. 10.2.

Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 22, a. 51.

Loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., c. **M-28**, a. 12.32.

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, a. 117.

Loi sur la police, L.R.Q., c. **P-13.1**, aa. 90, 91, intitulé du titre XI.

Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 13, aa. 3, 4, 12.

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, L.R.Q., c. **P-30.3**, aa. 22, 31, 39, 48.

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, aa. 120-123.

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, L.R.Q., c. **R-20**, a. 123.

Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 22, a. 52.

Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, L.R.Q., c. **S-11.011**, a. 2.

Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 14, a. 125.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aquaculture commerciale, [R.R.Q., c. **A-20.2**, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560], nouveau.

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.01.1], a. 2.

Arrêté ministériel concernant l'immatriculation des camions, A.M. 2008-08 du 20-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3501A, a. 1.

Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 2.01], aa. 13, 14.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 519.

Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances, [R.R.Q., c. C-25, r. 9.02], aa. 2-7.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 518.

Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans, [R.R.Q., c. **C-25.1**, r. 0.3], aa. 2, 3, 10.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 517.

Tarif judiciaire en matière pénale, [R.R.Q., c. C-25.1, r. 2], aa. 1-3, 5, 7, 8, 10-13.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 520.

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. **M-9**, r.

7.2], sous-section 3.1 de la section III, a. 34.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec, D. 588-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3557, a. 1.

Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, [R.R.Q., c. **M-14**, r. 2.2], a. 1.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560, a. 43.

Règlement sur la signature de certains permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, [R.R.Q., c. M-14, r. 4.4], a. 4.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560, a. 44.

Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec et sa signature gouvernementale, R.R.Q., 1981, c. **M-24**, r. 4, ann. A.

Décret concernant une modification au décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec et sa signature gouvernementale, D. 489-2008 du 21-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 3046.

Règlement de remise relative au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée pour l'année d'imposition 2007, [R.R.Q., c. **M-31**, D. 594-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3558], nouveau.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, [R.R.Q., c. **P-9.01**, r. 1], aa. 1-13.4, 15-17.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560, a. 42.

Règlement sur la définition d'un produit agricole, R.R.Q., 1981, c. **P-28**, r. 3, abrogé.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560, a. 45.

Règlement sur l'aide financière pour favoriser la tutelle à un enfant, [R.R.Q., c. **P-34.1**, D. 591-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3440], nouveau.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 18.1.1], aa. 53, 53.0.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable, D. 633-2008 du 18-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3568, a. 1.

Règlement sur l'aliénation et la location des terres agricoles du domaine de l'État, [R.R.Q., c. **T-7.1**, r. 2.1], intitulé de la section V, aa. 13-15, 17, 18, 21.

Règlement sur l'aquaculture commerciale, D. 607-2008 du 11-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 3560, a. 46.

Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, [R.R.Q., c. **T-16**, r. 11.3], aa. 4, 6-8, 11, 14-20, 23, 24.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 518.

Tarif en matière criminelle, [C.Cr., r. 1], a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 520.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, a. 16.2, ann. I.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 89-91.

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. 1985, ch. **A-2**, a. 8.6.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 55.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 253, 254, 254.1, 255, 256, 257, 258, 258.1, 259, 261, 743.1, 752, 752.01, 752.1, 753, 753.01, 753.02, 753.1, 753.2, 753.3, 753.4, 754, 755, 757, 759, 810.1, 810.2.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, aa. 18-27, 39-53.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, a. 42, ann. I.1, IV, VI.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 92-95, 313, 271, 272.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, ann. I.

Décret correctif visant la partie I de l'annexe I de la Loi sur les produits dangereux (marchettes pour bébés), DORS/2008-190 du 05-06-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 1423, a. 1.

Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. **O-9**, a. 14.

Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.C. 2007, ch. 11, a. 17 (partie).

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, annexe.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 97, 98.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, L.R.C. 1985, ch. **S-23**, aa. 5.1, 5.2, 17.

Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2008, ch. 15, aa. 4, 5.

Loi sur les douanes, L.R., **1985, ch. 1 (2e suppl.)**, a. 163.5.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 59.

Loi sur les langues officielles, L.R., **1985, ch. 31 (4e suppl.)**, a. 24.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 96.

Loi sur la sécurité ferroviaire, L.R., **1985, ch. 32 (4e suppl.)**, a. 41.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 60.

Loi sur le lobbying, L.R., **1985, ch. 44 (4e suppl.)**, titre intégral, aa. 1, 2, 4.1-4.4, 5, 7, 7.1-7.3, 8, 9, 9.1, 10, 10.1-10.12, 10.2, 10.4, 10.5-11.1, 12, 14-14.02.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 65-81.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992, ch. 20**, a. 2.

Loi sur la lutte contre les crimes violents, L.C. 2008, ch. 6, a. 56.

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. **1994, ch. 28**, aa. 9, 9.1, 15.

Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2008, ch. 15, aa. 2, 3.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. **2000, ch. 17**, aa. 5, 7, 7.1, 9.2, 9.3, 9.5-9.8, 11.1, 11.11-11.4, 54.1, 55, 77.1, 79.

Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence, L.C. 2006, ch. 12, aa. 3 (partie), 5, 6, 8 (partie), 10, 11, 25, 26 (partie), 42, 43.

Loi sur les conflits d'intérêts, L.C. **2006, ch. 9, art. 2**, aa. 37, 42.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 35, 36.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-3**.

Règlement administratif sur l'exemption d'assurance-dépôts (avis aux déposants), DORS/99-381, a. 1.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts pris en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, DORS/2008-105 du 04-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 681, a. 1.

Règlement administratif sur l'exemption d'assurance-dépôts (droits d'exemption), DORS/99-382, a. 1.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts pris en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, DORS/2008-105 du 04-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 681, a. 1.

Règlement administratif sur l'exemption d'assurance-dépôts (dépôts faits en devises étrangères), DORS/99-384, a. 1.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts pris en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, DORS/2008-105 du 04-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 681, a. 1.

Règlement administratif sur l'exemption d'assurance-dépôts (dépôts), DORS/2000-42, aa. 1, 2.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts pris en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, DORS/2008-105 du 04-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 681, a. 1.

Loi sur les Pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985, DORS/86-21, aa. 2, 50, 64, ann. VIII.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 1-4.

Règlement de pêche du Manitoba de 1987, DORS/87-509, aa. 28, ann. II, V.

Règlement modifiant le Règlement de pêche du Manitoba de 1987, DORS/2008-98 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 632, aa. 1-6.

Règlement sur les produits ichtyotoxiques, DORS/88-258, a. 5.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, a. 5.

Règlement de pêche de l'Ontario de 1989, DORS/89-93, aa. 19, ann. IV, V.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 6-8.

Règlement de pêche du Québec (1990), DORS/90-214, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, a. 9.

Règlement de pêche des provinces maritimes, DORS/93-55, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, a. 10.

Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56, aa. 2, 22.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 11, 12.

Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, DORS/93-332, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, a. 13.

Règlement de pêche de l'Ontario (2007), DORS/2007-237, a. 29.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, a. 14.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, ann. F.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1541 — annexe F), DORS/2008-100 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 646, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1528 — annexe F), DORS/2008-101 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 649, aa. 1, 2.

Loi fédérale sur les hydrocarbures, **L.R.C. 1985 (2e suppl.)**, ch. 36.

Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales, DORS/92-26, titre au long, aa. 1-21, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales, DORS/2008-96 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 598, aa. 1-26.

Loi sur la Sécurité automobile, L.C. **1993**, ch. **16**.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, aa. 2, 10, 15-16, ann. II-IV.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2008-104 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 659, aa. 1-23.

Règlement de 1995 sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, DORS/95-148, aa. 11, 15, ann. I.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2008-104 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 659, aa. 24-26.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des coussins d'appoint

(*véhicules automobiles*), DORS/98-159, aa. 1, 2, 5, 7, 8, 11, 13-15, 18, ann. 1, 3-7.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2008-104 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 659, aa. 27-54.

Loi sur les océans, L.C. **1996**, ch. **31**.

Règlement sur la zone de protection marine du champ hydrothermal Endeavour, DORS/2003-87, aa. 3, 5.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 15, 16.

Règlement sur la zone de protection marine du Gully, DORS/2004-112, aa. 3-7, 9.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 17-22.

Règlement sur la zone de protection marine de Basin Head, DORS/2005-293, aa. 4, 6.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 23, 24.

Règlement sur les zones de protection marines d'Eastport, DORS/2005-294, aa. 1, 7.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 25, 26.

Règlement sur la zone de protection marine de la baie Gilbert, DORS/2005-295, aa. 1, 2, 4, 6, annexe.

Règlement modifiant certains règlements (ministère des Pêches et des Océans), DORS/2008-99 du 03-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 637, aa. 27-31.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Tous à vos postes ! Options de Folio VIEWS : Partie 1

Cette chronique vous informe sur les outils d'impression disponibles avec le logiciel Folio VIEWS.

On peut ajuster plusieurs paramètres pour personnaliser les fonctions du logiciel Folio VIEWS. Les choix effectués dans la boîte de dialogue **Options** sont conservés en mémoire et seront chargés à chaque démarrage jusqu'à ce qu'ils soient changés.

Les options sont configurables à partir du sous-menu **Options** du menu **Outils**.

Onglet Général

Barre d'état

Affiche ou cache la barre d'état au bas de l'écran.

Onglets des vues d'infobase

Permet de positionner les onglets, dans le haut ou le bas de la vue de l'*Infobase*. (Il s'agit des onglets permettant de choisir entre les vues Tous, Requête, Parcourir, Document, Sommaire et Liste des résultats.)

Police de vue d'infobase

Définit le nom de la police et la taille du caractère en points, tels qu'utilisés dans les panneaux Référence, Sommaire et Liste des résultats.

Unités de mesure

Définit les unités de mesure pour les vues d'*Infobase* - pouces, centimètres, points, twips, picas, cicéros ou didots.

Zoom

Définit le pourcentage de Zoom par défaut pour les *Infobases* que vous ouvrez.

Onglet Document

Barre de défilement ...

Affiche ou cache la barre de défilement horizontale ou verticale dans le panneau Document.

Texte caché

Affiche ou cache le texte caché dans une *Infobase*.

Liens par simple clic

Active ou désactive les liens hypertextes par simple clic de souris. La commande par défaut est le double clic.

Synchroniser avec le sommaire

Positionne automatiquement la vue du panneau Document sur le titre mis en surbrillance dans le panneau Sommaire.

Onglet Sommaire

Barre de défilement ...

Affiche ou cache la barre de défilement horizontale ou verticale dans le panneau Sommaire.

Arborescence

Active ou désactive l'affichage des marqueurs d'arborescence plus (+) et moins (-). Ces marqueurs d'arborescence doivent être présents pour permettre de développer ou de réduire le sommaire à l'aide de la souris.

Titres avec résultats

Réduit l'affichage du sommaire aux seuls titres qui contiennent des résultats de requête.

Résultats de la requête

Active ou désactive le nombre de résultats de requête dans le panneau Sommaire. Lorsque cette option est active, le nombre de résultats de requête pour chaque titre est affiché à gauche du titre.

Contexte des résultats

Définit l'affichage d'un nombre de mots spécifié du texte entourant chaque résultat de requête dans le panneau Sommaire.

Développement sur simple clic

Permet de développer des branches de l'arborescence du panneau Sommaire d'un simple clic de souris. L'option par défaut est le double clic.

Synchroniser avec le document

Positionne automatiquement la vue du panneau Sommaire sur le titre actif dans le panneau Document.

La semaine prochaine, surveillez la suite de cet article : *Options de Folio VIEWS : Partie 2.*

Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse infodebase@gaudet.qc.ca.

ACCÈS LÉGAL — formation continue gratuite

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

Utilisez notre **service d'assistance téléphonique sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux**: une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopieur reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.